



COMMUNE DE BRENNILIS
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2009

COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DÉCISIONS

1. **Constatation du quorum** – Étaient présents : Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Sylvie Birhart, Anita Daniel, Jean Faillart, Carole Le Boulanger, Alexis Manac'h, Berc'hed Troadec. Excusé (procuration à Anita Daniel) Jérôme Cochenec.
2. **Approbation de l'ordre du jour et désignation du secrétaire de séance** – L'ordre du jour a été adopté avec l'ajout du point suivant «Vêtements de travail, personnel municipal permanent ». Sylvie Birhart a été désignée comme secrétaire de séance, avec soutien de Sylvie Plassard, Secrétaire de Mairie.
3. **Compte rendu du conseil du 13 mars 2009** – Le compte rendu du Conseil municipal du 13 mars 2009 a été approuvé par les conseillers présents.
4. **Adoption charte PNRA** - Le projet de charte du Parc Naturel Régional d'Armorique pour la période 2009-2021 est soumis à la ratification des communes jusqu'au 25 juin 2009. Après avoir discuté des avantages d'être membres du PNRA et des inconvénients qu'il y aurait à s'en retirer, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de charte du Parc naturel régional d'Armorique, de confirmer son adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional d'Armorique et d'adopter les statuts du parc naturel régional d'Armorique.
5. **Subventions aux associations** – Le Conseil décide à l'unanimité d'adopter les tableaux de subventions aux associations reproduits en Annexe I, étant entendu que des subventions supplémentaires pourront être attribuées en cours d'année dans la limite des crédits inscrits au budget. Le conseil souhaite pouvoir, lors des exercices futurs, s'entretenir avec les représentants des associations communales sur leurs bilans et projets avant le vote des subventions. Le Conseil adopte également une délibération sur l'octroi de subventions en cas de vacances scolaires, et de voyages scolaires (annexe II).
6. **Vêtements de travail, personnel municipal permanent** – Le Conseil décide de reconduire pour l'année 2009 l'octroi de bons d'achats pour vêtements de travail aux personnels municipaux permanents, tel que cela est prévu au budget primitif 2009 (annexe III).
7. **PLU: prochaines étapes** - La Commission PLU s'est réunie le 27 février pour finaliser avec le cabinet Léopold le document graphique, le règlement et le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme, PLU. Cet ensemble de documents peut être consulté en Mairie et est accessible à partir de la page ouaibe <http://www.brennilis.com/PLU/> . Le Conseil décide de se réunir le 3 juillet 2009 pour demander au Cabinet Léopold de lui présenter la version finalisée du PLU préalablement à son adoption pour être ensuite officiellement soumis aux Partenaires publics associés – PPA – avant de faire l'objet d'une enquête publique. Le Conseil décide également de demander à ses membres de faire des suggestions pour agrandir les superficies constructibles dans le respect de la réglementation pour pallier les restrictions provenant de la délimitation du périmètre de protection du captage, et d'envisager une réunion interne de concertation de la Commission PLU élargie à tous les membres du Conseil avant le 3 juillet. Par ailleurs, conformément à l'article L 111-1-2 du Code de l'Urbanisme qui s'applique, en l'absence de PLU adopté ou document d'urbanisme équivalent pour les demandes de permis de construire portant sur des zones non actuellement urbanisées, le Conseil adopte deux délibérations motivées figurant en annexe IV pour permettre l'instruction de deux demandes de permis de construire déposées par des jeunes couples de la commune pour des terrains situés en zones actuellement non urbanisées mais figurant au projet de PLU en cours de finalisation dans des secteurs où les constructions envisagées seront légitimes. Le Conseil confirme en outre la validité de ses délibérations des 4 mars et 18 mai 2004 tendant à l'acquisition de parcelles (B 1350, B 1353 et B 1355 à Nestavel) auprès d'EDF, qui vient seulement de faire parvenir les papiers nécessaires à l'office notarial de Poullaouen.
8. **Tarifs camping** - Les tarifs du camping sont demeurés inchangés depuis de très nombreuses années. Compte tenu des prix pratiqués dans le Finistère pour des établissements comparables, le Conseil a considéré comme raisonnable de réviser ces tarifs pratiqués et adopté le barème figurant en annexe V. Les nouveaux tarifs prendront effet au 15 juin 2009, date d'ouverture du camping. Ces augmentations serviront notamment à améliorer les conditions d'accueil des

campeurs, y compris dans l'immédiat par la location de douches portatives à LOXAM pour les mois de juillet et août 2009. Le Conseil prend note que, pour améliorer l'animation estivale au camping, Canal Loisirs et le Youdig proposent d'organiser des loisirs lacustres – canoës et barques – pour lesquels ils souhaitent signer une convention avec la municipalité. Les organisateurs indemniseront la commune pour l'occupation de l'emplacement devant leur servir de base d'accueil. Le Conseil autorise le maire à poursuivre les discussions avec les demandeurs, étant entendu que la Convention devra clairement exonérer la municipalité de toute responsabilité en cas d'accident lié aux loisirs nautiques organisés par Canal Loisirs ou le Youdig.

9. **Emplois saisonniers** - Le Conseil prend note des décisions prises par la Commission Fonctionnement des services qui s'est réunie le 14 mai pour examiner les candidatures reçues pour les emplois saisonniers de l'été 2009. Le résultat des délibérations de la Commission – qui s'est tenue sous la présidence effective du maire – figure en annexe VI.
10. **Règlement bibliothèque** – Le Conseil prend note de ce que l'informatisation de la bibliothèque est en bonne voie d'achèvement. Chaque adhérent à la bibliothèque disposera d'une carte nominative. Il adopte le projet de règlement pour le prêt des livres et autres documents y compris les tarifs d'accès aux services, tel que reproduit en annexe VII.
11. **Questions financières** – Le Conseil prend note de l'état récapitulatif de l'exécution du budget 2009 pour la période du 1^{er} janvier au 15 mai 2009. Il constate qu'en moyenne les dépenses de fonctionnement demeurent dans les limites proportionnelles correspondant au temps écoulé depuis le début de l'année budgétaire, mais que les rentrées fiscales et autres ayant tendance à être encaissées plutôt dans la seconde moitié de l'année, il en résulte une tension en matière de trésorerie ayant contraint la municipalité à solliciter une ligne de crédit auprès d'une banque de la place, comme cela avait été le cas en 2008. Le Conseil partage l'analyse du Trésorier, M. Paul Lannuzel (voir annexe VIII), imputant ces tensions de trésorerie au fait que la Commune n'a pas eu recours à l'emprunt pourtant prévu au budget pour financer de grosses dépenses d'investissement. Le Conseil décide qu'il est maintenant temps de réaliser au moins l'emprunt assainissement prévu au budget (272.766 €), et mandate le maire pour prendre tous contacts financiers nécessaires à cet effet.
12. **Bilan du Tro Menez Are** - Le Conseil prend note de ce que le Tro Menez Are 2009 a connu un record d'affluence, et que son succès indiscutable a rejilli sur la commune de Brennilis et son image auprès du public. Le Conseil constate que le Tro Menez Are a fourni l'occasion de réaliser certains investissements utiles en matière de rénovation d'équipements publics (toilettes au Bourg). Il a aussi grandement contribué à l'amélioration du réseau de chemins pédestres avec des infrastructures réalisées essentiellement sur la base du bénévolat. Le Conseil constate que les dépenses strictement liées à l'organisation de la manifestation – location d'un chapiteau, cadeau aux marcheurs, tirage exceptionnel de la Gazette – sont restées dans les limites budgétaires prévues à cet effet.
13. **Espace médiathèque: suite à donner** – Les deux projets préparés par M. Jallais dont la substance a été communiquée le 20 mars 2009 aux membres du Conseil ont été soumis pour avis à la SAFI par la Commission du patrimoine. Le Conseil a apprécié la qualité des commentaires reçus de la SAFI (M. Freida) qui figurent, avec le reste des pièces au dossier, sur <http://www.brennilis.com/mediatheque/> y compris les estimations de possibles subventions et un échéancier pour la réalisation des travaux. Le Conseil décide de demander à la Commission du patrimoine d'examiner en détails les commentaires reçus de la SAFI, de les partager avec M. Jallais et de voir avec ce dernier quelles conséquences il est possible d'en tirer pour le projet médiathèque. La Commission patrimoine devra ensuite revenir vers le Conseil avec une ou plusieurs propositions modifiées. Le Conseil prend note de ce que le projet a un coût certain, et qu'il conviendra d'apprécier avant toute décision finale s'il correspond à un réel besoin, s'il peut être financé, et si son fonctionnement peut être assuré financièrement et humainement. Un membre du Conseil tient à faire savoir son hostilité au projet.
14. **Réfection Église** - L'appel d'offre pour les travaux à réaliser – première tranche – a été lancé le 13 mai. Le Conseil note que l'ouverture des plis est prévue pour la mi-juin, et que les travaux pourraient commencer en septembre 2009, pour une durée prévisionnelle de 27 mois. Le Conseil exprime sa préoccupation sur le montant des subventions qui pourront être disponibles pour la deuxième tranche, et demande au 1^{er} adjoint de faire le point sur cette question lors d'une prochaine séance. Le Conseil préconise par ailleurs que le trésor de l'église de Brennilis soit hébergé gratuitement à Pleyben, de manière sécurisée, et être visible du public pendant la durée

des travaux. Il demande au maire d'accomplir les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette approche.

15. **Informatisation écoles rurales et autres questions scolaires** – Le Conseil note que dans le cadre du plan gouvernemental anticrise, l'école de Brennilis peut postuler pour bénéficier d'une subvention de 80% maximum 9.000 € HT pour améliorer l'informatisation de l'école. Cette possibilité répond aux attentes de la directrice, et se situe dans l'enveloppe budgétaire de 3000 € prévue pour cet objet. Le Conseil autorise donc le maire à poursuivre cette option avec la directrice de l'école de Brennilis. Par ailleurs le Conseil prend note de ce que, à l'occasion d'une réunion tenue le 26 mai entre représentants au Conseil du RPI et enseignants du RPI Brennilis-Loqueffret pour discuter des effectifs prévisionnels à la rentrée prochaine, la question a été abordée des conséquences des nouvelles dispositions d'inscription des élèves retenues par l'éducation nationale, qui lient désormais les effectifs à l'école et plus à la résidence, dispositions qui pourraient rendre impossible la persistance d'une différence de tarification cantine selon la commune d'origine. Dans le cadre du RPI Brennilis-Loqueffret, chaque commune garde la maîtrise des tarifs de cantine. C'est ainsi que les repas sont facturés 1 € aux élèves de Brennilis dont les parents achètent des tickets, quel que soit le lieu où les repas sont pris. Les élèves de Loqueffret acquittent un droit de 2 € par repas, même s'ils déjeunent à Brennilis, payables sur facture envoyée par la perception. Le montant des repas ainsi payés reste acquis à la trésorerie de Loqueffret. Quant aux élèves originaires d'autres communes ils payent les repas en fonction du tarif municipal – 1 € pour Brennilis, par achat de ticket. Ces dispositions sont complexes et créent des différences administratives inutiles entre élèves au sein d'une même école. Le Conseil décide donc de prendre toutes dispositions utiles pour assurer l'unicité des tarifs à la cantine de Brennilis, tout en majorant raisonnablement des tarifs bloqués depuis très longtemps à 1 € et en évitant de pénaliser les familles dont les enfants résidant à Brennilis sont scolarisés à Loqueffret durant une partie de leur cursus primaire. A l'unanimité, le Conseil adopte à cette fin la délibération suivante :

« Le Conseil municipal de Brennilis, après en avoir délibéré:

- prend acte des conséquences pour la tarification cantine du rattachement statistique des élèves du RPI Brennilis-Loqueffret à l'école où ils sont scolarisés indépendamment de leur commune de résidence;
- décide d'étendre aux élèves originaires de Loqueffret scolarisés à Brennilis le bénéfice du tarif de cantine applicable aux enfants originaires des autres communes y compris Brennilis;
- décide que l'admission à la cantine de Brennilis continuera de s'effectuer sur la base de tickets préalablement achetés à la mairie de Brennilis, y compris pour les élèves scolarisés à Brennilis mais résidant à Loqueffret;
- décide de porter à 1 € 20 par repas le tarif de la cantine de l'école primaire de Brennilis ;
- reconnaît que les élèves de Brennilis scolarisés à Loqueffret seront soumis au même niveau tarifaire et à la même procédure de recouvrement que les élèves de Loqueffret scolarisés dans leur commune de résidence;
- décide cependant que, pour éviter que les familles de Brennilis ne subissent des variations de tarifs lors des changements d'école effectués dans le cadre du RPI Brennilis-Loqueffret, la commune pourra prendre en charge, sur production de factures, la différence de tarifs éventuelle entre la cantine de Loqueffret et celle de Brennilis;
- décide que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la commune;
- donne mandat au maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de cette délibération. »

16. **Convention SATEA** - Le Conseil note que le SATEA – Service d'appui technique à l'eau et à l'assainissement – joue un rôle indispensable de contrôle et de conseil concernant la station d'épuration et la qualité des eaux et que, selon les nouvelles dispositions applicables à la concurrence, une Convention doit désormais être conclue avec ce service pour continuer à bénéficier de son concours. Le Conseil s'étonne cependant de la forte augmentation d'honoraires envisagée dans le projet de Convention qui lui a été soumis par le SATEA – 1698 € pour 2009 au lieu de 687 en 2008 et 671 en 2007. Il demande au 3^{ème} adjoint d'obtenir des explications circonstanciées sur les raisons de cette augmentation tarifaire, et de rechercher s'il existe d'autres solutions susceptibles de répondre aux besoins de la commune en la matière.

17. **Projet SDEF (ingénierie publique)** - Le Conseil prend note de ce que le Syndicat départemental d'énergie du Finistère envisage de se substituer à la DDEA pour l' « ingénierie publique » (maîtrise d'œuvre) et souhaite recueillir l'opinion des communes membres sur ce projet. Le Conseil émet le souhait d'une réponse ou d'une action communautaire dans ce domaine conformément à ce qu'il avait déjà exprimé lors de sa séance du 4 février 2009 et demande à ses délégués communautaires de soulever la question lors des réunions de la CCYE.
18. **Programmes de travaux - voies et chemins** - Le Conseil demande à sa commission voirie de formuler au plus vite des propositions de programme portant sur la voirie municipale, à effectuer en 2009 et prend note de ce que la prochaine réunion de la Commission voirie se tiendrait le jeudi 11 juin à 18 h 30.
19. **Agenda 21 - Rapport d'étape** – Le Conseil prend note des rapports des groupes de travail constitués avec les fonctionnaires municipaux et des services publics qui se sont réunis les 25 février et 6 mars 2009 (annexe IX). Il demande au maire de convoquer ces groupes en séance plénière avec les conseillers municipaux intéressés pour décider de la suite à donner aux recommandations contenues dans les rapports et à faire des propositions concernant la suite possible de la démarche Agenda 21 de la commune – y compris l'implication des associations, des partenaires sociaux et de la population.
20. **Accessibilité handicapés** – Le Conseil prend note de ce qu'un représentant du groupe Qualiconsult a répondu aux sollicitations de la municipalité pour l'établissement d'un diagnostic communal d'accessibilité aux personnes handicapés et soumis le 29 mai 2009 deux propositions, l'une portant sur la voirie pour 3000 € et l'autre sur les ERP – établissements recevant du public – pour 1650 €. La loi fait en effet obligation à toutes les communes d'avoir conduit une telle analyse avant le 31 décembre 2009. Le Conseil sera saisi des propositions finales de Qualiconsult lorsque cette dernière aura répondu aux demandes de précisions qui lui ont été adressées, concernant notamment le caractère alternatif ou complémentaire des deux propositions soumises. Le Conseil estime en fait que l'analyse de la voirie au bourg ne demande pas forcément les services d'une entreprise spécialisée, dans la mesure où les travaux de rénovation ont été accomplis sous l'emprise d'une réglementation identique à celle actuellement en vigueur.
21. **Élections européennes** – Le Conseil prend note des dispositions prises pour la constitution du bureau électoral pour le scrutin européen du 7 juin 2009 (annexe X).
22. **Questions diverses** – Le Conseil aborde brièvement des questions relatives à l'avancement de certains travaux en cours, concernant notamment la D36, la mise aux normes incendie de la zone industrielle, le contrôle des eaux parasites à la station d'épuration et la reconstruction d'un muret en centre bourg. A cette occasion, le Conseil note avec inquiétude le fait que la réfection de la voirie au Bourg s'est accompagnée d'un certain nombre de malfaçons pas nécessairement imputables à l'entreprise effectuant les travaux mais relevant souvent de la maîtrise d'œuvre dont la réparation pourra s'avérer coûteuse pour la municipalité.

Jean-Victor Gruat, 5 juin 2009.

Annexe I – Subventions 2009 aux Associations

ASSOCIATIONS COMMUNALES

	Nb. Adh.	Subv. 2008	Subvention 2009	Observations
Anciens combattants	17	350	350	
Club des Aînés	50	600	600	
ASFL	42	150	300	Y compris formation cartonnage
APE	nd	950	1500	Y compris livre, 500 € (article 6237)
Hong Yang	20	150	150	
Société de Chasse	41	350	350	
Amis du Youdig	nd	500	500	
Association Merlin	20		150	Nouvelle association. Subvention supplémentaire pour activités exceptionnelles envisageable

3900

ASSOCIATIONS EXTRA COMMUNALES

	Subv.08	Prop.09	
ACRO		50	Première demande
ADAPEI Quimper	50	50	
ADMR Huelgoat	670	670	
AIDES /SIDA)	50	50	
Alcool Assistance Croix d'Or Carhaix		50	Première demande
Association Judo club de l'Arrée, Huelgoat		50	Première demande
CARITAS Secours catholique		50	Première demande
Cavaliers des Monts d'Arrée	50	50	
CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) Brest		50	Première demande
Croix Rouge Française, Carhaix	50	50	
Donneurs de sang Carhaix	50	50	
Donneurs de Voix, Quimper	50	50	
Eaux & Rivières de Bretagne	50	50	
Entraide cancer en Finistère	50	50	
Entraide et Solidarité EHPAD Mt Leroux	50	50	
France Alzheimer29	50	50	
Handball club Monts d'Arrée Huelgoat		50	Première demande
IDEE Brasparts	50	50	
Présence-Écoute, soins palliatifs Morlaix	50	50	
Queffleuth & Belizal, CH Morlaix	50	50	
Secours Populaire Brest	50	50	
SPA Quimper		50	Première demande
Vie Espoir 2000 (prévention suicide)	50	50	
Vie Libre (victimes de l'alcoolisme), Brest	50	50	
Vivre dans les Monts d'Arrée	50	50	
VMEH - Visite malades hospitalisés - Finistère		50	Première demande
		1920	
Total I + II		5820	

Annexe II – Subventions voyages et vacances scolaires

Délibération « vacances » : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une somme forfaitaire de 50 euros par enfant scolarisé, si l'enfant est domicilié dans la commune, qui a effectué un séjour d'au moins 5 jours continus en camps, colonies, centre aérés, sous réserve que les familles concernées aient déposé une attestation de séjour ou une facture détaillée à la Mairie.

Délibération « voyages scolaires » : Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'accorder une somme de 40 euros à chaque élève scolarisé, si l'enfant est domicilié dans la commune et effectue une sortie scolaire durant l'année. Cette participation de la commune est limitée à un séjour par an, pour une sortie minimum de 2 jours continus, et sera versée aux parents sur présentation d'une attestation délivrée par l'établissement scolaire.

Le Conseil décide que ces deux délibérations sont prises pour l'année 2009 et les années à venir, jusqu'à ce qu'un Conseil municipal délibère différemment.

Annexe III – Bons d'achat vêtements de travail, personnel communal permanent

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'octroyer au personnel municipal permanent un bon d'achat annuel pour des vêtements de travail à hauteur de 250 € pour les services techniques (deux agents) et de 150 € pour les autres personnels (six agents). Le Conseil décide d'octroyer cette prime pour l'année 2009 et pour les années ultérieures, jusqu'à ce qu'un autre Conseil en décide autrement et précise que les sommes correspondantes sont inscrites au budget primitif de fonctionnement de la commune pour l'année 2009.

Annexe IV - Délibérations prises conformément à l'article L 111-1-2 du Code de l'Urbanisme

Délibération parcelle C 670

Le Conseil municipal de Brennilis, saisi d'une demande de permis de construire portant sur la parcelle C 670 Ménéguen du plan cadastral de la Commune présentée par un jeune couple désireux de s'installer à Brennilis,

- Vu l'article L 112-1-2 du Code de l'Urbanisme
- Précisant qu'il est d'un intérêt capital pour la Commune que des jeunes couples s'y installent en particulier pour éviter la diminution de la population et maintenir les équipements vitaux (école, poste ...)
- Constatant que ce projet de construction ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'ils n'entraîne pas un surcroît important de dépenses publiques et qu'il n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L110 du Code de l'Urbanisme ou aux dispositions des chapitres V et VI du titre IV du Livre 1er dudit Code ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application
- Notant que la parcelle C 670 se situe dans un zone du PLU en cours d'élaboration sur la commune où la construction envisagée sera légitime

Émet à l'unanimité un avis favorable à la demande qui lui est présentée.

Délibération parcelles C 1032 et 1033

Le Conseil municipal de Brennilis, saisi d'une demande de permis de construire portant sur les parcelles C 1032 et C 1033 Kerflaconnier du plan cadastral de la Commune présentée par un jeune couple désireux de s'installer à Brennilis,

- Vu l'article L 112-1-2 du Code de l'Urbanisme
- Précisant qu'il est d'un intérêt capital pour la Commune que des jeunes couples s'y installent en particulier pour éviter la diminution de la population et maintenir les équipements vitaux (école, poste ...)
- Constatant que ce projet de construction ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'ils n'entraîne pas un surcroît important de dépenses publiques et qu'il n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L110 du Code de l'Urbanisme ou aux dispositions des chapitres V et VI du titre IV du Livre 1er dudit Code ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application
- Notant que les parcelles C 1032 et C 1033 se situent dans un zone du PLU en cours d'élaboration sur la commune où la construction envisagée sera légitime

Émet à l'unanimité un avis favorable à la demande qui lui est présentée.

Annexe V – Tarifs camping municipal

	Tarif 2008	Proposition 2009
Adulte	1.52 €	2 € 50
Enfants de moins de 7 ans	0.76 €	1 € 50
Emplacement	0.76 €	1 €
Voiture	0.76 €	1 €
Camping-car	0.76 €	2 €
Caravane	1.22 €	1.50 €
Tente	0.76 €	1 €
Electricité	0.76 €	1 €
Eau chaude	0.30 € / personne	inclus
Animaux	0.30 €	0.50 €

Le tarif de référence – 2 adultes, 1 emplacement, 1 véhicule – passe de 5€92 à 8 € par jour.

Annexe VI – Emplois saisonniers, été 2009

Accueil Camping

15 juin - 15 juillet Laetitia Cloitre
16 juillet - 15 août Audrey Leborgne
16 août - 15 septembre Amanda Birel

Remplacement Entretien bâtiments

27 juillet - 17 août Manon Derrien

Gros entretien sanitaires camping (temps partiel 3 heures par jour)

15 juin - 15 juillet Simon Roygnan
16 juillet - 6 septembre Delphine Salaün

Annexe VII – Règlement, bibliothèque municipale

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le bourg – 29690 BRENNILIS

Tel : 02.98.99.61.00 – Mail : bibliotheque@brennilis.com

RÈGLEMENT

La bibliothèque est à la disposition de TOUS

Elle est ouverte le :

	8H45 – 12H00	

Le prêt de livre est gratuit, moyennant un abonnement annuel de 10 € par famille.

- Le lecteur peut emprunter quatre (4) livres pour une durée de **1 mois** maximum
- Le lecteur peut emprunter un CD, un DVD et une revue pour une durée de **1 semaine** maximum
- En cas de retard, une pénalité de 1 € par semaine sera appliquée
- Le lecteur est responsable du livre, CD, DVD, ou revue empruntés, il ne doit pas les prêter à un autre lecteur sans passer par la bibliothèque
- Tout livre, CD, DVD ou revue perdu ou détérioré sera remplacé ou remboursé par le lecteur responsable. En cas de récidive, l'adhérent sera radié
- Le lecteur doit apporter sa carte d'adhésion à chaque emprunt de livre, sinon il ne pourra pas emprunter. En cas de perte de cette carte, une somme de 5 € sera demandée pour la réédition.
- Chaque lecteur, avant son inscription, devra prendre connaissance du présent règlement et s'engagera à l'accepter et le respecter intégralement.
- La bibliothèque propose également l'impression de documents, dans une limite raisonnable, au prix de :

Noir et blanc :

1 à 10 feuilles

0.30 €

11 feuilles et +

0.20 €

Couleur :

0.40 €

Photo couleur sur papier ordinaire :

0.50 €

Photo couleur sur papier photo :

1.00 €

Le Maire

La responsable

Date et signature de l'adhérent

Annexe VIII –Analyse financière simplifiée.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE DE PLEYBEN

RUE LAURENT LE ROUX

BP03

29190 PLEYBEN

A PLEYBEN, le 02/06/2009

Référence à rappeler :
Affaire suivie par M.PAUL LANNUZEL
Téléphone : 02.98.26.62.65
Télécopie : 02.9826.38.75
Mél : paul.lannuzel@dgfip.finances.gouv.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi :
8h00/12h00 et 13h30/16h45
: vendredi :
8h00/12h00 et 13h30/15h30

Monsieur le Maire

29690 BRENNILIS

Monsieur le Maire,

Suite à votre communication téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous adresser ci dessous une petite analyse financière de vos budgets et de vous faire part de mon sentiment sur la situation de la commune de BRENNILIS.

A la clôture de l'exercice 2008, la situation budgétaire était la suivante :

COMMUNE :

Excédent d'investissement : +85716.67€

Excédent de fonctionnement +199936.62€

Résultat total	+285653.29€
----------------	-------------

SERVICE D'EAU:

Déficit d'investissement : -67478.22€

Excédent de fonctionnement : +22035.68€

Résultat total :	-45442.54€
------------------	------------

SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Déficit d'investissement : -245451.43€

Excédent de fonctionnement : +10205.48€

Résultat total :	-235245.95€
------------------	-------------

LOTISSEMENT DE KER ELLEZ

Déficit d'investissement : -8217.54€

Excédent de fonctionnement : +9278.51€

Résultat total : +1060.97€

CCAS DE BRENNILIS

Excédent d'investissement : +1774.70€

Excédent de fonctionnement : +2338.10€

Résultat total : +4112.80€

Le résultat budgétaire consolidé de l'ensemble des budgets de la commune s'élève donc à 10138.57 euros au terme de l'exercice 2008.

Les résultats budgétaires se traduisent en trésorerie de la façon suivante :

Trésorerie au 31/12/2008 : +163208.10

Restes à recouvrer sur titres : +43130.05 (commune : 26781.25, eau 14931.40, asst 1417.40)

Restes à payer fournisseurs : -1199.58

Ligne de trésorerie à rembourser : 195000

La trésorerie en fin d'année serait donc de 10138.57 euros si la ligne de trésorerie avait été remboursée, la totalité des produits recouverts et la totalité des fournisseurs payés.

EXERCICE 2009

Il y a lieu de tenir compte de la situation au 1^{er} Juin 2009 en tenant compte des balances d'entrée, des dépenses et recettes effectuées depuis le début de l'exercice :

COMMUNE :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
BE		285653.29	+285653.29
FONCTIONNEMENT	229587.42	238102.78	+8515.36
INVESTISSEMENT	72337.92	82903.92	+10566.00
TOTAL	301925.34	606659.99	+304734.65

SERVICE D'EAU

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
BE	45442.54		-45442.54
FONCTIONNEMENT	6216.65		-6216.65

INVESTISSEMENT		10807.36	+10807.36
TOTAL	51659.19	10807.36	-40851.83

SERVICE ASSAINISSEMENT

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
BE	235245.95		-235245.95
FONCTIONNEMENT	27020.22	1200.00	-25820.22
INVESTISSEMENT	43308.00	42810.67	-497.33
TOTAL	305574.17	44010.67	-261563.50

LOTISSEMENT DE KER ELLEZ

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
BE		1060.97	+1060.97
FONCTIONNEMENT	10339.48	1060.97	-9278.51
INVESTISSEMENT	1060.97	9278.51	+8217.54
TOTAL	11400.45	11400.45	0.00

CCAS DE BRENNILIS

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
BE		4112.80	+4112.80
FONCTIONNEMENT	764.23	0.00	-764.23
INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00
TOTAL	764.23	4112.80	+3348.57

Le résultat consolidé de tous les budgets à la date du 1^{er} Juin 2009 et après reprise des balances d'entrée s'élève ainsi à 5667.89 euros.

La trésorerie au 1^{er} Juin 2009 s'élève à ce jour à 301110.46 euros .

Après encaissement de tous les produits restant à recouvrer (4557.43€), elle serait de 305667.89 euros .

Après remboursement de la ligne de trésorerie, la trésorerie de la commune serait en réalité égale à 5667.89 euros.

CONCLUSION

La situation tendue de la Trésorerie est la conséquence de la non réalisation des emprunts du **service assainissement** depuis de nombreuses années alors que les travaux ont été réalisés et que les subventions ont été perçues.

(le service assainissement n'a aujourd'hui aucun emprunt et il devient urgent de les réaliser et de revoir les tarifs afin que les usagers concernés en supportent au moins partiellement la charge).

Il en est de même à un degré moindre pour le service d'eau qui supporte également un déficit d'investissement depuis quelques années alors que les travaux sont terminés.

Le budget principal de la commune ne pourra indéfiniment subventionner les budgets annexes d'autant que les dépenses ont tendance à augmenter plus vite que les recettes et que la révision à la hausse des taux d'imposition ne semble pas d'actualité dans votre commune .

Pour information, si on appliquait aux bases de BRENNILIS, les taux de la commune du canton de PLEYBEN ayant les taux les plus bas on obtiendrait un produit égal à 236220€ contre 120688 euros actuellement, soit une augmentation de recettes fiscales de 96%.

Si on appliquait aux bases de BRENNILIS les taux moyens départementaux, on aurait un produit de 349541€ soit une augmentation de recettes fiscales de 290%.

Dans le but de conserver une bonne santé financière , il me paraîtrait aujourd'hui nécessaire d'étudier une révision des tarifs appliqués dans la commune notamment au niveau des cantines, eau, assainissement etc.

Ceci est mon sentiment sur les principaux points qui se dégagent de cette analyse succincte . Je me tiens bien sûr à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Veillez agréer Monsieur le Maire l'assurance de ma considération distinguée.

Le Trésorier

Paul LANNUZEL

Annexe IX– Agenda 21, Rapports des sous-groupes de travail

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION AGENDA 21 DU 25 02 2009

Le groupe de travail nommé « SERVICES MUNICIPAUX ET AUTRES SERVICE PUBLICS » s'est penché sur une liste de questions posé par l'Agenda 21. Étaient présents à cette réunion sous la présidence de Françoise Borgne 2^{ème} adjoint / Sylvie Plassard, Brigitte Coroller, Pascale Berrou, Pascal Jouan, Jean Claude Salaun, Michèle Poulicart.

Les thèmes abordés sont les suivants:

1 Élimination des déchets lors des chantiers de construction ou de démolition.

Les entreprises débarrassent obligatoirement après chaque chantier

2 Traitement des déchets verts, mise à disposition de la benne (recrutement d'un surveillant dont le coût serait inclus dans la location).

Une décharge SIVOM est en place, les citoyens devraient avoir le bon sens d'aller y déposer leurs déchets verts, souvent ils ont un endroit précis du jardin en compost. Le problème existant sur les décharges sauvages est pratiquement impossible à gérer. Il peut s'agir de personnes habitant ou non notre commune..

3 Collecte des encombrants et livraison à la déchetterie ,

Il serait intéressant de prévoir un ramassage 2 fois par an, les citoyens pourraient appeler la mairie, les employés iraient chercher les encombrants, la date et le coût seraient prévu par la municipalité,

Toute l'année la décharge de Brennilis est mise à disposition pour les ferrailles, les machines à laver etc..

4 Réalisation de conteneurs de meilleure qualité pour les poubelles (palissades, socle béton)

Il est dit que les conteneurs sont déjà de bonne qualité. Les employés vont faire l'inventaire pour désigner les endroits où il faudrait revoir ou faire des socles béton.

5 Affichage permettant l'expression des Associations.

Panneaux existants dans tous les villages, rarement utilisés, les vitres de la mairie servent également de panneau et semble être très regardées (passages fréquents). Il est possible d'afficher à la salle polyvalente endroit où les associations font leurs animations.

6 Fixation d'objectifs pour l'utilisation du papier, grouper les commandes avec autres collectivités.

Le papier utilisé en mairie est du papier recyclé et les feuilles n'ayant été utilisé que sur un côté sont utilisées sur le Fax

7 Plan pour le remplacement progressif des ampoules.

Difficulté de changer les néons pour l'instant, il semblerait que cela n'emploie pas énormément d'électricité; par contre, pour les extérieurs, les employés communaux feront le nécessaire au fur et à mesure des besoins de changement.

8 Opérations de motivation ou de contrôle pour les déchets (sacs jaunes, verre).

Rappeler régulièrement dans la Gazette, voir avec le SIVOM si possibilité de refaire la publicité sur les conteneurs.

9 Chantiers communaux de nettoyage et d'entretien par des bénévoles.

Faire un inventaire des travaux éventuels dans les villages, dans les chemins; prévoir une sortie début mai et faire appel dans la Gazette.

10 Entretien et salubrité des bâtiments publics et des abords- inventaire et plan

Une liste de travaux est à prévoir :

Peinture :

Château d'eau

Station d'épuration

École

Voir problème de toiture salle polyvalente

Drosera plafond et gouttières

Changer les fenêtres à la station de pompage

Bâtiments du terrain de sport à nettoyer

11 Politique de gratuité ou de tarifs préférentiels pour les personnes économiquement faibles

Prix déjà bas (cantine, eau, garderie), pour les dossiers individuels voir le CCAS.

12 Réseau d'entraide, connaissance des besoins de personnes âgées et isolées
Dans les villages les gens ne sont pas isolés, il existe une humanité entre voisins.

13 Réseau d'entraide participation de personnes âgées et isolées aux activités communales (bibliothèque, fêtes, repas, associations et clubs...)
Existant, un peu dans le même sens que la question 12.

14 Rôle de la Poste pour préserver le tissu social.
Important de garder la poste dans notre commune, c'est utile pour les commerçants, les particuliers,
Les entreprises, certaine personne âgée ont leur compte bancaire également à la Poste.

15 Accès aux personnes à mobilité réduite.
La mairie de Brennilis travaille sur ce sujet, le maire a demandé une expertise à différents partenaires qualifiés pour faire l'inventaire des besoins ou des changements à apporter.

16 Périmètre de protection du captage
Il est rappelé qu'il est URGENT de faire le nécessaire autour de ce sujet,.

17 Plan d'épandage
Il existe un calendrier d'épandage qui doit être respecté sous peine d'amende par la commune pour les boues de la station comme pour les agriculteurs. C'est suivi par le G.E.S. (gestion étude des sols)

18 Pesticides pour les travaux communaux
Désherbant Eco vert utilisé sur la commune

19 Élimination des stocks de produits nocifs pour l'environnement du stockage municipal.
Pas de stocks dans la commune.

20 Réalisation de parkings pour les vélos
En cours de projet

21 Journée d'accueil annuelle des nouveaux arrivants
La municipalité prévoit ce genre de rencontre, à mettre en place 1 ou 2 fois par an en fonction du nombre de nouveaux arrivés dans la commune.

22 Plan de formation professionnelle pour les agents municipaux
En cours dans notre commune, un stage BAFA a été mis en place pour la personne travaillant à la garderie,
l'assistante maternelle souhaiterait de la formation sur la psychologie petite enfance ,
Il existe des stages de formation auprès du centre de gestion des personnels communaux.

.....
ÉCOLE DE BRENNILIS
AGENDA 21
GROUPE ECOLE ET PÉRIPHÉRIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 6 MARS 2009 (16H50 A 17H30)

Étaient présentes : B. Coroller, entretien des bâtiments
 M. Poulicart, ATSEM
 M. Mocaër, cantine scolaire
 S. Rivière, enseignante
 M. Le Lay, directrice de l'école
Excusée P. Berrou, garderie

Durant cette réunion, les participantes ont mutualisé les directions de l'agenda 21 compatibles avec le fonctionnement de l'école.

Ont émergé un certain nombre de propositions :

- dans le domaine de l'économie :
 - **la disposition n°6 des logiciels libres à l'école** (quitter le pack office pour Openoffice)

- **la proposition n°5 avec un repas bio par mois** (par contre il semble important de contacter les producteurs bio afin de savoir comment organiser les livraisons)
- **la proposition n°4 pas de produit OGM** nous a semblé facile car déjà suivie il suffirait de l'officialiser.
- **la proposition n°19 de soutien des commerces de proximité** nous semble également fondamentale.
- dans le domaine de la solidarité :
 - **les propositions n°50 (liens avec les pays d'origine), n° 54 (projets d'éducation aux enfants du monde) et n°48 (budget pour un jumelage ou une coopération)** s'inscrivent dans le cadre de l'école et pourraient être rassemblées dans un projet d'aide, de jumelage d'école à école avec Madagascar.
- dans le domaine de l'environnement :
 - Il nous semble important que l'école, la garderie et la cantine bénéficient d'un diagnostic de la consommation énergétique des bâtiments afin de mieux cibler ce que nous pouvons améliorer.
Proposition n°59
 - **la proposition n°55 à propos des économies d'eau et d'énergie**, il serait important de mettre des chasses d'eau économiques à chaque WC, de réfléchir au changement des ampoules et des néons, d'être vigilants en éteignant les lumières lorsque l'on quitte les salles et d'y travailler avec les enfants.
 - **la proposition n°75 concernant le tri sélectif** est importante, l'école étant un grand consommateur de papier et participant à la formation des citoyens de demain.
 - **la proposition n°39 des chantiers collectifs** nous paraît importante, par exemple, lutter contre les espèces envahissantes (comment les reconnaître, comment lutter efficacement...) y intégrer les enfants de l'école permet d'informer et de motiver leurs familles.
 - Nous avons également ajouté une proposition concernant **l'usage de produits de nettoyage** sans conséquences sur la faune aquatique :
Par exemple, essayer les microfibrés qui permettraient de ne pas utiliser de détergents, essayer les boules de lavage dans la machine à laver, les produits biodégradables dans le lave-vaisselle, la vapeur pour le lavage des sols et des vitres ...

En conclusion, nous sommes toutes prêtes à faire des efforts et à nous investir dans l'agenda 21 afin d'améliorer l'environnement de l'école.

Idées n'ayant rien à voir avec l'école :

- placer des poubelles près des conteneurs à verre.
- Dans le cadre du SPANC faciliter la location d'un tractopelle en centralisant les demandes ou les besoins.

Annexe X– Composition du bureau – élections européennes du 7 juin 2009.

BUREAU ELECTORAL											
	JV Gruat	M. Gerar- din	F. Borgne	O. Mago- ariec	S. Birhart	J. Cochen nec	A. Daniel	J. Faillart	C.Le Boulan- ger	A. Manach	B. Troadec
08h- 10h	*	T	T	T			x	x		x	
10h- 12h				*		x					x
12h- 14h		*		x		x	x				
14h- 16h			*		x				x		
16h- 18h	*	xT	xT	T	x						
Préfé- rence expi- mée	Matin/ après- midi	Après midi	Après -midi	Matin	Matin /après -midi	Matin	Matin	Matin /après -midi	Après -midi	Matin	Matin

* : Présidence du Bureau pour la tranche horaire considérée

T : Assesseur titulaire, présence requise à l'ouverture et à la clôture du scrutin